

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 septembre 2022

Nombre de conseillers : 10

En exercice : 10

Présents : 8

L'an deux mille vingt-deux, le 15 septembre à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nadine MARTIN-FERRÉ, Maire, en session ordinaire.

Date de la Convocation : 6 septembre 2022

Date d’Affichage : 16 septembre 2022

Présents : MARTIN-FERRE Nadine – GIRAUD Marc – CHAMPION Kalyne – GAUTHIER Clarisse – LAMY Anthony – PESCHE Nicole – PIAU Valérie – DESMONTILS Olivier

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : JULLIOT Alexandre – PAILLARD Alain

Non excusé :

Secrétaire : GAUTHIER Clarisse

Délibération n° 20220915_05

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BP 2022

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation de produire une décision modificative en raison de crédit insuffisant pour régler la facture PIGEON d'un montant de 11509,50 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre – Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
020 Dépenses imprévues	- 1 509,50 €			
21 Immob corporelles 2128 Autres agencements et aménagements Programme 170 - Cimetière		+ 1 509,50 €		
TOTAL	- 1 509,50 €	+ 1 509,50 €		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- DE VALIDER La DM n°1



Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le 16 septembre 2022,

Le Maire,

Nadine MARTIN-FERRÉ

